



Conflit usufruitier, nue propriétaire

Par tixier, le 21/01/2010 à 13:46

Bonjour,

Voilà 19ans déjà que mon beau père nous a fait une donation partage d'une maison d'habitation dont il a gardé l'usufruit et qu'il loue par le biais d'une agence immobilière. Il y a 12ans suite à une sécheresse, la maison s'est affaissée laissant apparaître une fissure sur le mur et une déformation au niveau du carrelage. Il y a eu une expertise, et il a touché une indemnité de son assurance, mais n'a pas fait les réparations. Le ravalement de façade serait également à faire car il n'a pas été fait depuis 32ans. Mon mari est décédé il y a 3ans et le notaire a fait une estimation de cette maison en ignorant lui comme moi que la maison avait subi des dégradations suite à une sécheresse (j'ai donc payé des droits injustifiés). Je n'ai appris ce problème que par hasard en contactant l'agence immobilière qui loue cette maison, pour savoir dans quelle état était cette maison. Depuis mon beau père a fait changer les fenêtres mais ne veut pas entendre parler de faire des travaux pour le carrelage affaissé ni pour le ravalement de façade. Je vais donc un jour me retrouver avec une maison surestimée et des travaux dans le futur non négligeables. Que dois-je faire? doit-il faire ces réparations?

Merci de votre réponse.